



## Bonnemain actualités



Fête de la musique  
12.06.2015

Fête de l'école Henri  
Matisse 14.06.2015

Kermesse école Saint  
Joseph 21.06.2015

AG FCLMB  
27.06.2015



Médaille Mérite Fédéral  
4.07.2015

ELI 10.07.2015

Randonnée contée  
10.07.2015

ALSH été 2015



Semi-Marathon  
23.08.2015

Rallye Vélo 30.08.2015

Stock Cars  
12 et 13.09.2015

Classes 5 27.09.2015

## SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2015
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2015
- Les Infos municipales
- Les Infos des associations

Après deux années de débat, les députés et sénateurs viennent d'entériner définitivement le projet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en juillet dernier.

Deux affiches placées cet été devant la mairie nous rappellent tout simplement que :

- *Ma commune est utile*
- *La commune est la cellule de base de la démocratie*

La commune est le premier échelon de la République. Elle reste indispensable à la cohésion sociale aussi bien dans les zones rurales que dans le milieu urbain. Aujourd'hui, cette nouvelle organisation territoriale ne remet pas en cause directement notre place au sein de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Cependant cette nouvelle organisation est accompagnée d'une « diète budgétaire » qui nous affecte directement cette année 2015. La réduction de la dette nationale (plus de 2 000 milliards fin 2014) est un impératif incontournable. Il est normal que chaque collectivité prenne sa quote-part dans la réduction de cette dette.

Concrètement, la commune de Bonnemain y contribue à hauteur de 17 294 € cette année et dans le même temps elle finance sur son autofinancement quelque 40 000 € pour la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Il va falloir concilier la diminution des ressources avec les attentes de la population. La baisse inévitable de l'autofinancement nécessite une complète maîtrise des dépenses de fonctionnement car nous voulons poursuivre la modernisation des voies d'accès au bourg, c'est une priorité, tout en préservant les équilibres à long terme.

Le Maire,  
Marcel PIOT



## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUÉRIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Laurence ALLAIN qui a donné pouvoir à Danielle HUOT, Jean-Paul MURIE qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Olivier MILLION qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Béatrice LEROUX

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision n° 07/2015 du 23 juin 2015 : acceptation de la proposition de la société OMR relative à la fourniture d'un copieur Sharp pour l'école Henri Matisse, avec un loyer mensuel de 51 € HT d'une durée de 5 ans, ainsi que le contrat de maintenance s'y rapportant.

### AMENAGEMENTS DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente le coût des travaux tel qu'il a été retenu par la commission d'appel d'offres. C'est l'entreprise LESSARD TP qui présente la meilleure offre pour un montant de 239 795 € HT.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché de travaux d'aménagement des rues de Joudette et de Frémisson à l'entreprise **LESSARD TP (22510)** pour un montant de **239 795 € HT** et sollicite des subventions auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre des amendes de police et pour la réalisation du tapis d'enrobé sur la rue de Joudette.

Afin d'assurer la défense incendie de la salle de la Poterie, comme préconisée par la dernière commission de sécurité, Monsieur Loïc LEBRET souhaite que le renforcement de la canalisation d'eau potable soit effectué avant les travaux, pour éviter de détériorer la voirie ultérieurement ; il demande par ailleurs si l'avis de la DDTM a été sollicité sur ce dossier. Précision lui est donnée par Madame Marie-Hélène DURÉ que ces travaux ne posent pas de problème de sécurité spécifique et qu'en conséquence l'avis n'a pas été sollicité.

### FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL LOISIRS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché de fourniture des repas à la société **RESTECO (35137)** au prix unitaire de **2.40 € HT** le repas.

### REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE : TARIFS

Par 12 voix pour et 3 voix contre (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION) :

- Augmentation de 2 % de la valeur du repas. Le repas enfant passe de 3.20 € à **3.26 €** et le repas adulte passe de 4.62 € à **4.71 €**.
- Augmentation de 2 % du tarif garderie : **0.54 €** la ½ heure, mais maintien du tarif **0.27 €** la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et du tarif de **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.

### EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA MASON NEUVE 2<sup>ème</sup> TRANCHE ET RUE DU ROCHER CORDIER : PRESENTATION DE L'ETUDE SOMMAIRE

D'après l'estimation du SDE35, la participation communale serait de 47 190 € sur un coût total de 198 000 €, soit un taux de subvention à ce jour de 71.4 %.

Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité à réaliser les travaux d'effacement des réseaux pour la rue de la Maison Neuve 2<sup>ème</sup>

tranche et la rue du Rocher Cordier et demande au SDE 35 la réalisation de l'étude détaillée de ce secteur.

## **EGLISE : REMPLACEMENT CADRAN HORLOGE**

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente aux conseillers municipaux la pièce qui s'est détachée du cadran de l'horloge de l'église lors d'un coup de vent. Pour des raisons sécuritaire et d'esthétique, il est nécessaire de procéder au remplacement du cadran.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose l'installation d'un cadran lumineux à leds, peu consommateur en électricité, alors qu'auparavant le clocher était illuminé par des projecteurs, éclairage abandonné car trop énergivore. L'installation d'un cadran lumineux permettrait de mettre à nouveau en valeur le clocher, et ce à moindre coup. La nuit, seuls les chiffres et les aiguilles s'éclaireront.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'installation d'un nouveau cadran à l'horloge de l'église communale par l'entreprise BODET pour un montant de 4 288 € HT.



## **DEMANDE ACHAT CHEMIN RURAL A MONTSERVIN**

Monsieur Laurent CITRÉ, conseiller municipal, sort de la salle du conseil.

Monsieur le Maire fait part de la demande du GAEC Montservin concernant l'achat du chemin rural se situant entre ses parcelles au lieu-dit « Montservin ». Cet achat permet l'évolution de l'exploitation. Cette portion de chemin ne dessert que ses parcelles et n'a donc plus d'utilité.

Monsieur Loïc LEBRET ne s'oppose pas à la cession du chemin rural entre les bâtiments d'exploitation mais souhaite conserver la petite boucle vers les Rochelets qui peut avoir un intérêt dans les années futures. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut faire preuve de réalisme et ne pas gêner l'avenir d'une exploitation agricole et précise que cette vente permet cependant de conserver une boucle complète de chemin sur Montservin.

Après en avoir délibéré, et par 3 voix contre (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)) et 1 abstention (Philippe DOUARD), le Conseil Municipal donne son accord à la vente pour cette partie de chemin communal au GAEC Montservin qui prendra en charge tous les frais d'acquisition (bornage, dossier d'enquête publique et acte notarié).

Suite à ce vote, Monsieur Laurent CITRÉ réintègre la salle des séances.

## **FOURRIERE ANIMALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC SACPA**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction du contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la SAS SACPA à Pindères (47) pour un montant total de 1 322.02 € TTC.

## **FRELONS ASIATIQUES : MODALITES DE LUTTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le frelon asiatique, espèce invasive et prédateur des abeilles, est un danger pour l'environnement et un danger pour l'homme et les animaux. Il propose de définir les modalités de lutte au niveau de la commune.

Considérant le danger que représente le frelon asiatique, Considérant que seule une lutte collective permettra de lutter contre sa prolifération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le coût d'une intervention nécessaire à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur tout le territoire de la commune.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE MODIFICATION STATUTAIRE : ELARGISSEMENT DU CHAMP DE COMPETENCES OPTIONNELLES « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'assure plus l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants. Un service commun d'instruction des autorisations du droit du sol a été créé.

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Béatrice LEROUX) approuve l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers : « Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE: CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIÈRE D'URBANISME**

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la commune et la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Béatrice LEROUX), approuve cette convention.

## **URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE PLESGUEN**

Monsieur le Maire explique que la commune de Saint Pierre de Plesguen souhaite procéder à une modification simplifiée de son document d'urbanisme pour transformer le camping municipal en zone artisanale communale, suite à la demande d'entreprises communales souhaitant s'installer sur la commune. La modification simplifiée du PLU consiste à modifier le zonage sur les terrains de la zone UL situés au sud de la voie communale pour les classer au terme de la procédure en zone UA.

Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et ne formule aucun avis sur cette procédure.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables d'un montant de 1 439.95 € sur les exercices 2013 et 2014. La commission de surendettement a prononcé un effacement de la dette.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur cette somme et d'accorder décharge au Comptable du trésor. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

## **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absente excusée : Nathalie LEFEUVRE qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Florence DAVID

## **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015**

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 08/2015 du 13 juillet 2015 : Passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux du 7 janvier 2015 relatif à l'aménagement de la voirie en entrée d'agglomération conclu avec le groupement d'entreprises POTIN/SERENDIP pour un montant de 8 062.50 € HT.

Monsieur le Maire présente également au conseil municipal le plan de financement actualisé de cette opération

- Décision n° 09/2015 du 10 août 2015 : acceptation de la proposition de l'UGAP relative à la réalisation de diagnostics accessibilité et d'agendas d'accessibilité programmée des bâtiments communaux pour un montant de 4 574.28 € HT.

- Décision n° 10/2015 du 26 août 2015 : acceptation de la proposition du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Tinténiac relative au renforcement et à la pose d'un poteau incendie rue de Frémisson pour un montant de 3 230 € net.

## **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE TROIS AGENTS**

Après avis favorable du Comité Technique Départemental, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du temps de travail de trois adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, afin d'intégrer les heures complémentaires qui sont effectuées suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à la réorganisation du service périscolaire.

## **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN TNC DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Monsieur le Maire précise que le départ en retraite de trois agents en 2014 d'une part, et la mise en place des temps d'activités périscolaires dans les deux écoles pour la rentrée scolaire 2014/2015 d'autre part, ont nécessité une remise à plat des fiches de postes de tous les agents. Dans un souci de gestion avisée et maîtrisée des finances, la commune a déjà recruté deux agents dans le cadre d'un CAE en 2014. Monsieur le Maire propose le

recrutement d'un 3<sup>ème</sup> CAE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, d'une durée hebdomadaire de 20 h.

Monsieur Loïc LEBRET regrette cette politique qui défend la précarité : précarité dans la qualité des services communaux et précarité pour les jeunes qui cherchent à travailler. Monsieur le Maire lui répond que la commune utilise les moyens mis à sa disposition par l'Etat et précise également que la personne recrutée est domiciliée à Bonnemain.

Le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) cette proposition.

## **PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE DEUX POSTES**

Après avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 7 septembre 2015, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à une promotion interne et d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à un départ en retraite.

## **PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT ADHESION CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le contrat d'assurance des risques statutaires concernant le personnel prenant fin le 31 décembre 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du CDG pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires au taux de 1.10 % avec une franchise de 15 jours fermes. Les agents CNRACL restent garantis auprès de GROUPAMA au taux de 4.67 % avec une franchise ferme de 20 jours.

## **RYTHMES SCOLAIRES : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH.**

La mise en place des TAP en septembre 2014 a nécessité la signature d'une convention entre la commune et l'OGEC. Cette convention est à renouveler.

Monsieur le Maire communique ensuite les effectifs scolaires le jour de la rentrée :

- école Henri Matisse : 98 élèves

- école Saint Joseph : 149 élèves.

Il précise également que 70 % des élèves sont inscrits aux TAP. Monsieur Olivier MILLION souhaiterait connaître le coût des TAP. Monsieur le Maire lui précise que ce coût fera l'objet d'une communication ultérieure détaillée pour les deux écoles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel de l'école privée pour l'encadrement des enfants pendant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ainsi que pour la surveillance de la cour le midi et les trajets école-cantine et école-garderie. Le montant estimé à charge de la commune est de 4 800 €.

## **FINANCES : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON :**

Monsieur le Maire souhaite financer les travaux par un emprunt, compte-tenu des taux exceptionnellement bas. Une consultation auprès de 4 banques permet d'obtenir un prêt sur 12 ans au taux fixe de 1.86 %.

Monsieur Loïc LEBRET remarque que lors du vote du budget primitif 2015, les travaux avaient été inscrits à hauteur de 294 000 €, mais aucun emprunt n'était prévu. Six mois après, une nouvelle dette est créée. Il s'agit pour lui d'une vision à court terme de la gestion de la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement ce prêt, non inscrit initialement dans le budget, ne fait qu'anticiper la nécessité de recourir à l'emprunt compte tenu des projets que la commune souhaite réaliser

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 voix contre (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) de réaliser auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 250 000 € au taux fixe de 1.86 % sur 12 ans.

### **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 01**

Le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 3 voix contre (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie LEFEUVRE (pouvoir à Loïc LEBRET)) une décision modificative afin d'ajuster certains comptes du budget communal, suite à la décision de recourir à un emprunt

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2015 PAR ORANGE**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2015, d'un montant de 2 252.81 €,

### **VENTE CHEMIN RURAL MONTSERVIN : MODIFICATION**

Monsieur Laurent CITRÉ sort de la salle du conseil. Suite aux différentes remarques exprimées lors de la séance du 7 juillet 2015 et après avis favorable du GAEC Montservin, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération correspondante.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver la vente du chemin pour la partie située entre les parcelles D 646, 647 et D 794, 795, 796, 798 et 799.

Monsieur Loïc LEBRET souhaite connaître la surface du chemin aliéné. Monsieur le Maire lui répond que la surface du chemin vendu est tout à fait accessoire. Il s'agit de prendre la décision de vendre la portion de chemin tel que présenté, ce qui permet de conserver la petite boucle et la grande boucle de chemin tel que souhaité lors de la réunion du conseil municipal du 7 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Philippe DOUARD), retire la délibération du 7 juillet 2015 et donne son accord à la vente pour cette partie de chemin communal au prix de 0.25 € le m<sup>2</sup> au GAEC Montservin qui prendra en charge tous les frais d'acquisition (bornage, dossier d'enquête publique et acte notarié).

Suite à ce vote, Monsieur Laurent CITRÉ réintègre la salle des séances.

### **BIBLIOTHEQUE LE LIVRE EN BONNEMAIN : DESHERBAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Bibliothèque Municipale «le Livre en Bonnemain» doit procéder à des opérations de désherbage : il s'agit d'éliminer régulièrement des documents soit en mauvais état, soit au contenu obsolète, soit jamais empruntés, soit d'exemplaires multiples qui n'ont plus d'usage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de détruire les documents abîmés ou les donner, ou bien de vendre au public des documents déclassés lorsqu'ils n'ont pas été donnés au prix d'1 € par livre. Cette vente concernera les documents déclassés en raison de leur redondance, de leur réédition, ou s'ils sont devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs (taux de rotation très faible).

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune. Ce rapport est tenu à la disposition des membres du Conseil Municipal et de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie

## **LES INFOS MUNICIPALES**

### **Aménagements des rues de Joudette et Frémisson**

Ces importants travaux vous occasionnent certainement des désagréments, notamment en terme de libre circulation, mais ils visent à la réfection d'une voirie et de trottoirs particulièrement dégradés depuis des années. Vous retrouverez ensuite un meilleur confort routier et piétonnier, sans compter l'embellissement de notre bourg.

Merci de votre compréhension durant cette période dont l'aboutissement est prévu pour fin novembre-début décembre. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Lessard de Bréhand (22).

### **Salon de l'artisanat 2015**

La Communauté de communes Bretagne romantique organise la 2<sup>de</sup> édition du salon "L'artisanat au coeur de l'habitat". La 1<sup>ère</sup> édition, organisée à Combourg en 2011 avait accueilli 54 exposants du territoire et près de 3 000 visiteurs.

Fort de ce succès, la Communauté de communes relance cette opération avec une 2<sup>de</sup> édition. Entrée gratuite

**Samedi 24 et dimanche 25 octobre 2015 de 10h à 18h  
à l'espace sportif communautaire à Tinténiac**

### **Elections régionales**

Les élections régionales auront lieu les dimanche 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle des fêtes, 12 rue de Joudette.

Le scrutin régional est un scrutin de listes, il n'y a pas de candidature individuelle. Le mode de scrutin est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. 83 conseillers régionaux sont à élire en Bretagne.

**Pour voter, vous devez impérativement présenter une pièce d'identité, conformément à l'article R 60 du Code électoral.**

### **Inscriptions sur les Listes Électorales**

Les Administrés qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales sont invités à se présenter à la mairie avant le 31 Décembre 2015 munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture sauf portable).

### **Fermeture secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 26 décembre 2015 et le samedi 2 janvier 2016.

### **Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux habitants**

La population est conviée le **dimanche 10 janvier 2016 à 11h** à la traditionnelle cérémonie des vœux, à la salle des fêtes. A cette occasion, la municipalité accueillera les nouveaux habitants installés sur la commune.

## Agence Postale Communale

L'agence postale communale sera fermée :  
 - Du samedi 7 au mardi 10 novembre 2015  
 - Du samedi 26 décembre 2015 au samedi 2 janvier 2016.

## Bibliothèque « le Livre en Bonnes mains »

**BIBLILUD** : Pour compléter notre partenariat sur les animations « Ludolire », Au Bois des Ludes propose dorénavant, chaque semaine impaire, un temps de location de jouets et jeux de société.

Rendez-vous un mardi sur deux, entre 17h et 18h30, à la bibliothèque, pour découvrir et louer des jeux pour toute la famille. Stéphane vous accueillera et vous conseillera avec plaisir.

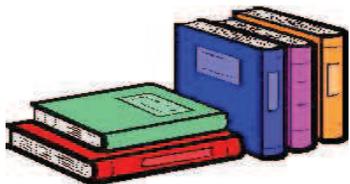
En pratique, adhésion familiale = 15 € (de date à date), location = 1 € / jeu / un mois, chèque de caution de 120 € (non encaissé).

Jouer ensemble, c'est créer du lien !

Ce service est financé par la Communauté de Communes.

Les prochaines animations :

**Dimanche 8 novembre à 16h Prix des lecteurs** : la liste des 6 romans sera présentée par Hélène CAMUS aux lecteurs qui devront en lire au moins 5 pour pouvoir voter pour son favori avant juin 2016.



**Vendredi 27 novembre à 20h30 Soirée – Jeux** : tous publics ! animation gratuite financée par la C.A.F.

**Samedi 5 décembre de 10h30 à 12h : LUDOLIRE** ». Il s'agit d'un temps de lectures et de jeux. Animations gratuite financée par la Communauté de Communes.

Nous avons échangé, au mois d'octobre, 380 livres avec la Médiathèque départementale. Cela permet de renouveler le fonds et de vous proposer de nouveaux livres !

La bibliothèque vient d'acheter des nouveaux livres dans toutes les catégories (romans adultes, jeunesse, albums, documentaires, B.D.) L'équipe s'empresse de les équiper afin que vous puissiez en profiter au plus vite !

## Agriculteurs : collecte de films agricoles usagés

La collecte des films d'ensilage, d'enrubannage, de ficelles et de filets de balles rondes usagés a lieu du **17 au 19 novembre 2015**.

Retrouvez la carte des sites de collecte sur le site <http://www.agriculteurs35.com/synagri/accueil35#>

Préparez les plastiques dès maintenant pour plus de propreté, de rapidité et d'efficacité.

## Comité d'animation

**Samedi 7 novembre** : randonnée. Départ parking face au cimetière, parcours 4 km ou 9 km. Pot de l'amitié au retour. Tarif : 1€

**Dimanche 29 novembre** : thé dansant à la salle des fêtes. Claudine et son orchestre.

**Dimanche 6 décembre** : randonnée pédestre au profit du Téléthon. Rendez-vous à 9h30 (randonnée 8 km) ou 10h30 (randonnée 3-4 km) place de l'Eglise.

**Dimanche 27 décembre** : thé dansant à la salle des fêtes avec Claudine et son orchestre.

**Jeudi 31 décembre** : Réveillon de la Saint-Sylvestre. Orchestre Cristal avec 3 musiciens.

Réservation et renseignements : M. Loïc LEBRET au 07.61.01.78.59.

## Club des retraités

**Vendredi 13 novembre** : concours de belote

**Mercredi 9 décembre** : Repas à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

**Mercredi 13 janvier** : Galette des Rois à la salle des fêtes.

**Vendredi 15 janvier** : concours de belote

## Les Amis de l'Ecole Publique

**Dimanche 13 décembre** : Marché et arbre de Noël au presbytère.

## APEL Ecole Saint Joseph

**Samedi 5 décembre** : Arbre de Noël à la salle des fêtes à partir de 14h

## Sourire de Claire

**Samedi 9 janvier** : repas potée à la salle des fêtes

## Troupe Tonone

- Représentations théâtrales les samedi 16, 23 et 30 janvier 2016 à 20h30 et les dimanche 17, 24 et 31 janvier 2016 à 14 h à la salle des fêtes. Tarif spécial aînés le dimanche.

## CATM

**Mercredi 11 novembre** : Commémoration armistice 1918 au monument aux morts.

## **IMPORTANT**

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

**[www.bonnemain.fr](http://www.bonnemain.fr)**